



Urgent décision à prendre pour le CNITAAT

Par **Donna57**, le **17/05/2018** à **20:26**

Bonjour,

Je ne sais si ma demande pourra être prise en compte dans ces forums, c'est mon premier post.

Je suis en Appel au CNITAAT depuis presque 3 ans. J'ai refait une demande à la MDPH en décembre 2017 et là ils m'ont donné accord favorable pour l'AAH.

Du moment que la MDPH m'a accordé une AAH en se basant sur les derniers documents médicaux datant de juin 2017 par spécialiste, est-ce que je doit laisser tomber à présent mon appel au CNITAAT ?

2 Questions svp :

- dois-je leur réclamer une AAH à partir de juin 2017 ou une aggravation à été consignée par un spécialiste dont la MDPH à tenu compte pour m'accorder l'AAH.
- ou bien
- attendre que le cnitaat statue avec le risque que mon appel soit rejeté(?)

A noter que j'aurai pu, et dû, refaire une demande à la MDPH de suite après le mois de juin 2017 mais j'en avait pas la force à ce moment là.

Merci d'avance si quelqu'un ici connaît la réponse à cette problématique et à ceux qui pourront m'éclairer.